

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Caroline Veilleux

<https://www.cadre21.org/membres/eabc2692a65898d21a312ead>

Date d'obtention : 2021-10-19 00:07:32

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que cette méthode d'intervention vient uniformiser les interventions. De plus, cela instaure un protocole claire et précis. Avec cette méthode, nous diminuons les délais de plusieurs mois a maintenant 4 jours (environ). De par cette méthode, une prise en charge rapide, claire, effective et précise est de mise.

L'utilisation de la trousse nous permet de suivre le même protocole pour tous ainsi que de ne rien oublier.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle me permettra de faire des interventions professionnels, guidés, justes et adéquates.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Empathie, respect, discrétion e et bienveillance tout au long de l'intervention.